

La pétition de la société No. 1 de Huntingdon demandant la permission de faire concourir à ses expositions des personnes résidant hors des limites du comté est accordée.

MM. Massue et Browning sont nommés auditeurs pour la présente année.

Le Conseil décide que la société d'agriculture de l'Assomption ne peut réclamer pour sa part d'octroi que trois fois le montant de sa souscription en argent.

Le Conseil après discussion décide d'adopter le rapport du comité des écoles moins la recommandation de payer certaines sommes d'argent aux diverses écoles.

Un comité est nommé pour rencontrer le comité permanent sur l'agriculture au commencement de la Session prochaine pour s'entendre sur les moyens de mettre les écoles sur un pied indépendant ou de fonder une école d'Agriculture Provinciale indépendante ou de fonder une école d'Agriculture Provinciale semblable à celles de Guelph dans la Province d'Ontario et de Lansing dans l'Etat du Michigan.

Nomination d'un comité pour la refonte de l'acte d'Agriculture et d'étudier les changements qu'il y aurait à faire pour une meilleure organisation du Conseil d'Agriculture.

M. Benoit donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée, que le Conseil recommande l'introduction des taureaux Durhams pour l'amélioration de leurs troupeaux et ainsi profiter de l'exportation considérable d'animaux de boucherie.

Motion pour défendre aux sociétés d'offrir des prix pour des taureaux qui ne seraient pas de races pures, et dont la pureté serait attestée par un pedigree indiscutable.

Le Conseil décide qu'il n'a pas de fonds disponibles pour donner une aide pécuniaire à M. S. M. Barré de St. Hyacinthe qui en fait la demande pour établir une manufacture de beurre.

La question des phosphates de chaux étant discutée, le Conseil est d'opinion qu'il ne peut rien faire avant d'avoir eu des renseignements plus précis sur sa fabrication et la manière la plus avantageuse de l'employer.

Résolu: Que les Sociétés qui distribuent de la graine au moment de la souscription de leurs membres devront inclure dans le prix coûtant de cette graine tous les frais d'achat et de transport jusqu'au lieu de distribution; qu'à l'avenir elles emploieront la moitié seulement de la souscription en achat de reproducteurs de races pures.

Le rapport de directeur de l'Ecole Vétérinaire est référé au comité nommé pour la refonte de l'acte d'agriculture, en ce qui concerne la protection à être accordée aux élèves diplômés sortant de cette Ecole.

Nomination des comités permanents; Comité exécutif, comité d'Exposition, comité des Ecoles, comité des Sociétés pour la culture des fruits.

Résolution obligeant les Ecoles d'Agriculture et l'Ecole Vétérinaire à envoyer leurs rapports annuels au Conseil avant le 1er Novembre de chaque année, sous peine de perdre leur octroi.

Et le Conseil s'ajourne.

GEORGE LECLERC, Secrétaire.

### La colonisation dans le comté de Kamouraska.

M. le Rédacteur,

On s'occupe beaucoup depuis quelques mois, dans les journaux et ailleurs, de colonisation, et le public dans toutes les parties de notre Province paraît s'intéresser vivement à cette grande question: c'est certainement de bon augure pour l'avenir prospère de notre agriculture.

Les journaux suggèrent plusieurs moyens pour en assurer le succès et ils nous font connaître en même temps les différents endroits propres à la colonisation dans les Laurentides, la vallée de l'Ontonago et ailleurs. De tous ces moyens, nous en arriverons, je l'espère, à adopter ceux qui seront propres à assurer le défrichement de nos immenses forêts, car du développement de l'agriculture dépend le succès du commerce et de l'industrie, et nous parviendrons par là à arrêter le fleau de l'émigration qui est une source de ruine pour notre pays. Les cultivateurs de St. Paschal et des paroisses environnantes s'attachent à justifier le mouvement d'émigration qui s'opère actuellement et qui promet d'être plus considérable au printemps prochain.

En parcourant les numéros de la Gazette des Campagnes, sur tout depuis quelques mois, je me suis aperçu que vous vous occupez plus que jamais de l'importante question de la colonisation, tâche que vous vous êtes imposée dans le but de faire connaître à notre jeune population les endroits propres à offrir des avantages aux colons, et à procurer un avenir plus

assuré aux jeunes gens qui malheureusement ne s'occupent plus ou presque plus d'agriculture.

Dans la reproduction que vous faites de l'un de mes rapports de 1864, à l'Hon. Ministre de l'agriculture, alors que j'étais conducteur des travaux de colonisation, vous signalez le fait que les terrains situés dans les cantons Chabot et Painchaud sont très-propres à la colonisation: c'était alors non-seulement ma propre opinion que j'énonçais, mais aussi celle de tous ceux qui ont eu l'avantage d'y faire les premiers défrichements. Je puis ajouter aujourd'hui que tous ceux qui ont visité ces cantons s'accordent à dire que le Gouvernement devrait y établir une colonie, vu la grande étendue de terrains propres à la colonisation et dont le sol est de qualité supérieure.

En effet si le chemin Woodbridge était parachevé, nous verrions s'échelonner de nombreuses habitations sur un parcours d'au-delà de vingt milles, vu qu'il y a un nouveau tracé de quelques milles seulement en arrière de l'ancien tracé. Les terrains en arrière de ce chemin sont boisés en partie d'érable et de merisier, et très-peu rocheux. C'est le long de ce chemin que nombre de cultivateurs se proposent d'y établir une colonie.

Afin de favoriser le défrichement de ces terrains, plusieurs comités se sont formés l'automne dernier, dans la paroisse de St. Paschal, et pour en assurer l'établissement par nombre de jeunes gens initiés déjà aux travaux de l'agriculture, il a été décidé, à ces différents comités, de faire appel au Gouvernement dans le but d'obtenir une diminution de prix sur l'achat de terres, ou d'obtenir de l'argent pour l'achat des grains de semence, obtenir enfin les mêmes privilèges que l'on accordait pour les cantons de repatriement.

En décembre dernier, je fus délégué par une grande partie des cultivateurs de St. Paschal, afin d'avoir une entrevue à Québec avec l'Hon. Ministre des Terres de la Couronne, et lui soumettre les propositions des différents comités, lui donner en même temps une liste des noms de ceux qui étaient prêts à prendre des lots de terre, si le Gouvernement jugeait à propos de leur accorder les mêmes privilèges qu'aux colons établis dans les cantons de repatriement. Le nombre des personnes inscrites sur la liste était de quatre-vingt dix sept, qui tous se proposaient de faire des défrichements au mois de mars prochain dans les cantons Painchaud et Chabot.

Malheureusement, à mon voyage à Québec, je n'eus pas l'honneur de rencontrer l'Hon. Ministre des Terres de la Couronne, alors absent de la ville. J'eus cependant une entrevue avec deux messieurs du Département de l'agriculture et des Travaux Publics, qui me découragèrent par leurs remarques, en me disant que mes démarches étaient inutiles, qu'on ne ferait pas plus pour les jeunes gens de St. Paschal qui désiraient s'établir dans les cantons Painchaud et Chabot que pour ceux qui s'établissent comme colons dans d'autres endroits de la Province, me donnant plusieurs raisons à l'appui de leurs avancées, entre autres le peu d'argent disponible à la colonisation qui empêche de répondre aux nombreuses demandes d'appui en faveur de la colonisation, malgré la bonne volonté du Gouvernement, joint à cela le besoin d'une stricte économie des deniers publics.

De retour à St. Paschal, je fis rapport à tous les signataires, de la conversation que j'avais eue avec les deux employés du Département des Travaux Publics. Le découragement s'empara de ces jeunes gens qui préféreraient se livrer à la culture de la terre plutôt que d'être dans l'obligation de s'expatrier. Déjà cependant quelques uns ont pris le chemin des Etats-Unis, et les autres se disposent à en faire autant si, avant l'ouverture de la navigation, on ne leur accorde pas les moyens de s'établir comme colons dans les cantons de colonisation qui ne sont qu'à quelques milles de leur paroisse natale.

En attendant, les récriminations vont leur train; on est tout surpris des délicates attentions que l'on accorde aux étrangers qui désirent s'établir comme colons dans notre pays, tandis que les enfants du sol sont obligés de chercher à l'étranger les moyens de pourvoir à leur propre subsistance.

Il nous est permis d'espérer qu'à la prochaine Session, on fera en faveur de la colonisation une part d'octroi plus large afin de pouvoir retenir dans le pays tous ceux qui préfèrent la culture à la vie mercenaire qu'offrent les centres manufacturiers des Etats-Unis. Alors nous pourrions espérer voir s'échelonner dans les cantons de colonisation du comté de Kamouraska de nombreuses habitations sur un parcours d'au-delà de vingt milles.

Veillez M. le Rédacteur, continuer les renseignements que vous donnez sur la colonisation, car soyez assuré qu'ils ne manquent pas d'intéresser tous ceux qui s'occupent de cette